

# ASSURANCE ANNULATION ZIGO

## Vous choisissez l'option qui correspond à vos besoins.

| OPTIONS  | RESUME DES GARANTIES   |   |
|--|--|---|
| ANNULATION 3,3%                                    | Remboursement des frais d'annulation dans les cas suivants :   |   |
| ANNULATION<br>TOUT SAUF<br>4,50%<br>(SI SOUSCRITE) | Remboursement des frais d'annulation consécutifs à un évènement indépendant de la volonté de l'assuré sur la présentation d'un justificatif.<br><br>Franchise 30€ en cas de décès, maladie, accident. Franchise de 20% dans les autres cas. (minimum 150€ pour les forfaits, 75€ pour les vols secs) | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accident corporel grave, décès, maladie grave (y compris rechutes ou aggravations) de l'assuré, d'un membre de sa famille, d'une des personnes l'accompagnant</li> <li>▪ Décès des oncles, tantes, neveux et nieces.</li> <li>▪ Dommages graves d'incendie, d'explosion, de dégât des eaux, vol dans les locaux de l'assuré.</li> <li>▪ Complications de grossesse.</li> <li>▪ Licenciement économique de l'assuré.</li> <li>▪ Obtention d'un emploi ou d'un stage ANPE à condition d'être inscrit au chômage, et à l'exclusion de prolongation ou renouvellement de contrat.</li> <li>▪ Convocation administrative ou professionnelle, à la condition expresse que l'assuré n'ait pas eu connaissance de la date de l'un des événements au moment de la réservation ou de la souscription de cette garantie.</li> <li>▪ Convocation à un examen de rattrapage du Bac à condition que l'échec à l'examen n'ait pas été connu au moment de la réservation ou de la souscription</li> <li>▪ Suppression, modification des congés payés, imposée par l'employeur, mutation professionnelle (franchise 25%)</li> <li>▪ Contre-indications ou suites des vaccinations.</li> <li>▪ Vol de la carte d'identité et/ou du passeport dans les 48h précédent le départ (franchise 25%).</li> <li>▪ Incapacité de pratiquer l'activité d'un voyage à thème.</li> <li>▪ Pré-acheminement.</li> <li>▪ Remboursement des frais de changement de nom.</li> <li>▪ Pas de Franchise pour les voyages &lt; 400€. Franchise de 30€ TTC par personne pour les voyages &lt; 400€.</li> </ul> |

### Assurance annulation 3,3% :

couvre les risques sur une liste pré établie (maladie y compris maladie pré existante), examens de rattrapage, vol de papiers, dommages au domicile ou au véhicule, certaines convocations administratives.

Se reporter à la liste et aux conditions générales pour plus d'informations.

### Assurance annulation "Toutes causes" 4,5% :

couverture de l'assurance annulation classique, ainsi que toutes causes justifiées, aléatoires et indépendantes de la volonté de l'assuré, catastrophe naturelle ou attentat à destination, fermeture aéroport (frais de report).

### Exclusions de garantie :

- Un traitement esthétique, une cure, une interruption volontaire de grossesse, une fécondation in vitro et ses conséquences ;
- Des maladies mentales, psychiques, psychiatriques, les névroses et dépressions nerveuses sans hospitalisation ou entraînant une hospitalisation inférieure à 3 jours ;
- Un oubli de vaccinaton ;
- Les conséquences des situations à risque infectieux en contexte épidémique faisant l'objet d'une mise en quarantaine ou de mesures préventives ou de surveillance spécifique de la part des autorités sanitaires locales et/ou nationales du pays d'origine ;
- Pneumopathie atypique ou syndrome respiratoire aigu (SRAS), la grippe aviaire ou la grippe A-H1N1, ainsi que toutes pandémie ou épidémie reconnue par les organisations sanitaires nationales ou internationales.